Le Service de la zootechnie applique la loi sur l'élevage, conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production du bétail et collabore étroitement à la lutte contre les épizooties avec le Laboratoire vétérinaire et la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture.

Le Service de l'industrie laitière applique la loi sur l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les beurreries et fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, patente les fabricants de produits laitiers et les classeurs de crème et étudie le prix de revient des laitages pour les producteurs. Le travail de propagande comprend des conférences et des articles et brochures sur les problèmes de la ferme laitière.

Le Service des sols et des cultures encourage le développement, la production et l'amélioration des céréales, fourrages et cultures spéciales, et favorise l'utilisation rationelle des terres par des programmes de conservation du sol. De même, la lutte contre les mauvaises herbes est coordonnée par la section chargée d'appliquer la loi sur les plantes nuisibles. Le Service élabore et exécute des programmes visant à encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de grandes cultures, la conservation des sols et la destruction des mauvaises herbes, et il collabore avec d'autres organismes à cette fin.

Le Service des publications et de la statistique agricoles publie et distribue chaque année quelque 125,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc. Il offre au public des données statistiques sur l'agriculture du Manitoba et dirige un service de renseignements par la voix de la presse, la radio et la télévision.

Le Service des coopératives s'occupe de l'enregistrement et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit ainsi que de l'application des lois pertinentes. En outre, le Service recueille et établit des données statistiques sur l'action coopérative dans toute la province.

Le Laboratoire vétérinaire diagnostique les maladies des animaux et ses services s'adressent aux médecins vétérinaires et aux éleveurs.

Le Service de régularisation et de conservation des eaux administre, en vertu des lois sur les droits et forces hydrauliques, les ressources hydrauliques et tous les ouvrages de régularisation et d'utilisation qui s'y rattachent. En vertu de la loi instituant le ministère et d'autres lois connexes, le Service assure la construction d'ouvrages servant à régulariser et à utiliser les eaux et fournit de l'aide technique et financière aux municipalités pour la construction, l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages. Sous la direction du directeur et de l'ingénieur en chef, le Service des chenaux de crues est chargé de coordonner toutes les questions relatives à l'étude et à la construction du chenal de crues projeté de la rivière Rouge.

Saskatchewan.—Voici en résumé l'organisation du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Le secrétaire de la statistique recueille des renseignements sur l'état et le rendement des cultures, ainsi que sur la commercialisation et les revenus agricoles. Des renseignements agricoles sont diffusés tous les jours par la Division de la radio et de l'information (à la radio, par des postes privés; à la télévision; et à la presse). Le Service des représentants agricoles compte un personnel spécialisé qui comprend un directeur et un directeur adjoint, 40 agronomes, trois agronomes adjoints, quatre surveillants régionaux, cinq spécialistes en gestion agricole, et un surveillant de l'enseignement audio-visuel. Ce personnel itinérant de propagande dessert toutes les divisions du ministère ainsi que les autres organismes qui participent au programme de la coopération agricole. Les agronomes prennent une part active aux programmes agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires; ils travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les districts d'amélioration locaux afin de fournir aux agriculteurs des renseignements scientifiques et pratiques. Des commissions régionales formées de représentants de chaque comité aident l'agronome à élaborer et à développer un programme régional d'amélioration agricole. Le ministère, en vertu d'un programme d'assistance,